

Tous les personnels de la Fonction Publique sont appelés à désigner leurs représentants à l'occasion des élections professionnelles qui se dérouleront du 29 novembre au 6 décembre. L'occasion de voir apparaître des sigles qui vous sont peut-être inconnus : CAPA, CAPN, CTA, CTM, CCP.

Mais dans mon quotidien, à quoi ça sert ?

CT : Comité Technique :



CTA, CTM : Tous les électeurs y compris les stagiaires

Qu'est-ce que c'est ?

Il est consulté sur :

- ✓ le fonctionnement des établissements,
- ✓ la gestion prévisionnelle des effectifs,
- ✓ les créations et suppressions de poste (heures d'enseignements, dotations en AED et CPE, personnels administratifs,...
- ✓ les cartes de formation (langues vivantes, options, etc.),
- ✓ et plus largement sur les conditions de travail.

Que font les élus de la FSU ?



- **obtenir plusieurs dizaines de créations de postes**, et donc autant de possibilités en plus pour muter et améliorer les conditions d'enseignement pour les élèves
- **intervenir sans relâche** sur la lourdeur des effectifs et le manque de personnels, en particulier le manque de remplaçants
- **obtenir des avancées** pour une entrée dans le métier plus adaptée, même si le chemin est encore long !
- **s'opposer aux tentatives de redéploiement de postes** de CPE et d'AED et exiger des créations à la hauteur des besoins dans les vies scolaires
- **lutter contre la fermeture** des CIO et le démantèlement de l'ONISEP.
- **exiger une réelle médecine du travail**

CAP : Commission Administrative Paritaire



CAPN : Agr. - Cer.
- CPE - PSYEN -
Ch. SUP
CAPA : Agr. - Cer
- CPE - PSYEN

Qu'est-ce que c'est ?

Elle est consultée sur :

- ✓ l'avancement d'échelon,
- ✓ les contestations d'évaluation,
- ✓ l'accès à la hors classe et à la classe exceptionnelle,
- ✓ les postes adaptés
- ✓ les congés de formation,
- ✓ Les mutations inter et intra-académiques.

Que font les élus du SNES-FSU ?



Le travail des élus du SNES-FSU : vérifier minutieusement chaque opération de carrière afin de s'assurer que les droits de tous les collègues sont respectés, et ainsi mettre en échec les tentations arbitraires de l'Administration.

Dans l'académie de Reims, la pugnacité des élus du SNES-FSU a permis des avancées notables

- **chaque année des dizaines de barèmes corrigés** et des projets de mutation intra corrigé et amélioré.
- **une meilleure reconnaissance de certaines situations** (TZR, éducation prioritaire, situation familiale...)
- **moins de déséquilibres dans les promotions** (déséquilibres hommes/femmes, liés à la discipline ou à l'éloignement géographique)
- **moins d'arbitraire lié au moment de l'inspection** dans la carrière
- **des carrières accélérées pour tous**, en particulier pour l'accès à la hors classe

CCP : Commission Consultative Paritaire



CCP : AED - AESH
-Non-Titulaires

Qu'est-ce que c'est ?

Elle est consultée sur les questions relatives aux licenciements et aux sanctions disciplinaires, et toute autre question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agents non titulaires (enseignants, CPE, PSYEN, AED, AESH).

Que font les élus du SNES-FSU ?

- **examen de l'accès** aux congés formations ou affectation pour les MA et contractuels en CDI,
- **exigence d'une revalorisation** pour tous,
- **défense des droits** pour les AED et AESH : recrutements, droit à la formation, contrats de travail (notamment le temps de travail).

Pour les CAPAs, les CCPs **votez :**

Pour les CTs
votez :



Le SNES, pour agir ensemble



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN



Entre le 29 novembre et le 6 décembre

**Votez et faites voter
dès le premier jour !**



Le SNES, pour agir ensemble



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

① Je me connecte à mon espace électeur :

election2018.education.gouv.fr

- ✓ Je saisis mon adresse de messagerie professionnelle (prenom.nom@ac-reims.fr)
- ✓ Je saisis mon mot de passe personnel électeur (si vous n'avez pas encore défini votre mot de passe, voir ci-dessous)

② Je clique sur

« voter »

Plutôt en bas de page (Sur cet espace vous avez aussi les scrutins, les listes présentées et les professions de foi)

③ Je saisis

- ✓ Mon identifiant électeur qui figure sur la notice de vote remise dans votre établissement entre le 5 et le 13 novembre.
(si vous n'avez pas eu votre notice de vote ou si vous l'avez égarée : voir ci-dessous)
- ✓ Mon mot de passe personnel électeur

④ Je vote à tous les scrutins qui me concerne

(en fonction de ma catégorie, j'ai entre 2 et 4 votes à effectuer)

	CT Académique	CT Ministériel	CAP Académique	CAP Nationale	CCP
Agrégé.e - Certifié.e CPE - PSYEN (Titulaires)					
Agrégé.e - Certifié.e CPE - PSYEN (Stagiaires)					
Chaire supérieures					
PEGC					
Non-titulaires AED/AESH					

Je n'ai pas encore défini mon mot de passe

- ✓ je me connecte à mon espace électeur
- ✓ je saisis mon adresse de messagerie professionnelle (prenom.nom@ac-reims.fr)
- ✓ je me connecte sur ma messagerie professionnelle pour cliquer sur le lien de confirmation
- ✓ je crée mon mot de passe

Je n'ai pas reçu ou j'ai égaré ma notice de vote

Si vous n'avez pas de notice de vote, vous n'avez pas d'identifiant. Vous devez donc en demander un.

- ✓ Je me connecte à mon espace électeur
- ✓ Je saisis mon adresse de messagerie professionnelle
- ✓ Je saisis mon mot de passe
- ✓ Je clique sur « demander un nouvel identifiant électeur »
- ✓ Je remplis le formulaire de demande.

Pour des raisons de sécurité, cet envoi ne peut être fait que par SMS et après vérification préalable d'informations personnelles (numéro et date de naissance)



Le SNES, pour agir ensemble

29 > 06
NOV DÉC

Votez !



POUR AGIR ENSEMBLE

ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN